



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2026-534

PUBLIÉ LE 9 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Unité départementale de Paris

75-2026-09-08-00010 - Arrête n°?? portant nomination de membres du conseil de famille?? des pupilles de l'état de Paris???? DES PUPILLES DE L'ETAT DE PARIS??-FLAMENT Céline -CF II (1 page)

Page 3

75-2026-09-08-00009 - Portant nomination de membres du conseil de famille?? des pupilles de l'état de Paris??-DESMALZIERES Véronique -CF II?? (1 page)

Page 5

Préfecture de Police / Cabinet

75-2026-09-08-00008 - Arrêté N° 2026-01099 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 7

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

75-2026-09-08-00010

Arrête n°
portant nomination de membres du conseil de
famille
des pupilles de l'état de Paris

DES PUPILLES DE L'ETAT DE PARIS
-FLAMENT Céline -CF II

ARRETE N°

**PORTANT NOMINATION DE MEMBRES DU CONSEIL DE FAMILLE
DES PUPILLES DE L'ETAT DE PARIS**

Le préfet de la région d'Île de France,
Préfet de Paris,

- Vu** le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L224-2 et R224-4 ;
- Vu** l'article 29 II de la loi n° 2022-219 du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption ;
- Vu** le décret n° 2024-491 du 30 mai 2024 relatif au Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat ;
- Vu** le décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris – Monsieur Georges-François LECLERC ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°75-2026-06-15-00023 du 15 juin 2026 par lequel le préfet de Paris délègue sa signature à Monsieur Fabrice MASI, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île de France ;
- Vu** la décision n° 2026-113 du 16 juin 2026 portant subdélégation de signature de Monsieur Fabrice Masi, Directeur régional et interdépartemental de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Île-de-France, aux agents de l'unité départementale de Paris ;

ARRETE

Article 1 : Madame FLAMENT Céline est nommée membre du **Conseil de famille II** des pupilles de l'Etat de Paris en tant que titulaire, en remplacement de Madame DESMAIZIERES Véronique, jusqu'au 1 janvier 2031, au titre de représentante de l'union départementale des associations familiales ;

Article 2 : Le préfet de la région d'Île de France, préfet de Paris et le directeur de l'unité départementale de la DRIEETS-Ile-de-France, chacun en ce qui le concerne, sont responsables de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île de France.

Pour le préfet et par délégation,
Signé le 08 septembre 2026
Le directeur de l'unité départementale de Paris

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

75-2026-09-08-00009

Portant nomination de membres du conseil de
famille
des pupilles de l'état de Paris
-DESMAIZIERES Véronique -CF II

ARRETE N°

**PORTANT NOMINATION DE MEMBRES DU CONSEIL DE FAMILLE
DES PUPILLES DE L'ÉTAT DE PARIS**

Le préfet de la région d'Île de France,
Préfet de Paris,

- Vu** le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L224-2 et R224-4 ;
- Vu** l'article 29 II de la loi n° 2022-219 du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption ;
- Vu** le décret n° 2024-491 du 30 mai 2024 relatif au Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat ;
- Vu** le décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris – Monsieur Georges-François LECLERC ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°75-2026-06-15-00023 du 15 juin 2026 par lequel le préfet de Paris délègue sa signature à Monsieur Fabrice MASI, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île de France ;
- Vu** la décision n° 2026-113 du 16 juin 2026 portant subdélégation de signature de Monsieur Fabrice Masi, Directeur régional et interdépartemental de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Île-de-France, aux agents de l'unité départementale de Paris ;

ARRETE

Article 1 : Madame DESMAIZIERES Véronique est nommée membre du **Conseil de famille II** des pupilles de l'Etat de Paris en tant que suppléante, en remplacement de Madame FLAMENT Céline, jusqu'au 1 janvier 2031, au titre de représentante de l'union départementale des associations familiales ;

Article 2 : Le préfet de la région d'Île de France, préfet de Paris et le directeur de l'unité départementale de la DRIEETS-Ile-de-France, chacun en ce qui le concerne, sont responsables de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île de France.

Pour le préfet et par délégation,
Signé le 08 septembre 2026
Le directeur de l'unité départementale de Paris

Préfecture de Police

75-2026-09-08-00008

Arrêté N° 2026-01099 Accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement



Paris, le 08 SEPT 2026

ARRETE N° 2026-01099

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au gardien de la paix **Allan BRETON**, né le 28 juillet 1994, affecté au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

« signé » Patrice FAURE